

aimée était réservée à de nouvelles épreuves, nous donnons rendez-vous pour ces jours d'un nouveau deuil à ceux qui ne rougissent pas de constater notre deuil.

Veuillez bien agréer, Monsieur le garde des sceaux, l'assurance de ma haute considération.

J. HIPPOLYTE CARDINAL GUIBERT, archevêque de Paris.

LETTRÉS DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, dimanche 13 mai. On s'était ému, hier, du bruit relatif à l'enlèvement en Alsace-Lorraine de 50,000 hommes de troupes allemandes pour augmenter la garnison de la province et établir une compensation entre les forces allemandes et les forces françaises. Il paraît précisément que, à la suite du voyage de l'Empereur Guillaume, il a été décidé que les mesures militaires antérieurement ordonnées ne seraient exécutées qu'en partie. On aurait donc eu tort de s'alarmer. Néanmoins cette fausse alerte prouve combien, en général, on est incertain sur les suites éventuelles de la guerre entre la Turquie et la Russie. Pour le moment encore, l'opinion qui domine c'est que la lutte sera localisée et que, après quelque grande bataille, la paix sera signée.

Hier, à Versailles, où se poursuit le fastidieux débat sur la loi municipale, on ne s'occupe que de la question qui sera adressée, lundi, au ministère par M. Chesnelong. On a renoncé à l'interpellation de M. de Francien, et tout se réduira à une simple question qui ne motivera pas un vote d'ordre du jour, à moins de circonstances imprévues. Ce qui a déterminé la droite à transformer l'interpellation en simple question, c'est que les bonapartistes ont déclaré qu'ils ne pourraient prendre parti pour les revendications catholiques.

Le ministère va évidemment se trouver dans un grave embarras. M. Jules Simon se montrera-t-il profondément conservateur ? dans ce cas il risque de se brouiller avec la Chambre des députés ; si, au contraire, il fait des déclarations conformes au vote de la majorité républicaine de la chambre, il risque de se brouiller avec le Sénat. Evidemment, M. Jules Simon ne peut sortir du débat que compromis encore davantage.

La Petite République Française dédaigne souvent la politique opportuniste et cherche à faire concourir aux journaux du radicalisme le plus avancé. Quelques curés du département de l'Hérault se sont plaints au préfet des retards que subit l'expédition de leurs mandats de paiement. La Petite République Française proteste contre la lettre des curés de l'Hérault : « elle n'est pas seulement irrespectueuse, elle est insolente et factieuse. Nous disons plus : elle est lâche... la république est bonne personne, et ils l'envoient la verge contre elle. Ce plat clergé n'aime bien que qui le châtie bien. » Pourquoi la Petite République ne dit elle pas tout de suite que ce plat clergé devrait glorifier les assassins de la rue Haxo ?

Comme on devait bien s'y attendre un certain nombre de conseillers municipaux qui viennent de faire le voyage de Londres au frais de contribuables parisiens ont eu occasion de se rencontrer avec les exilés de la Commune. Le Radical qui constate le fait, prend soin de dire que, en se quittant on a échangé non pas un adieu, mais un au revoir.

Il y a eu, hier, au ministère de l'Instruction publique grande réception en l'honneur de l'Empereur du Brésil. Grande affluence aristocratique au milieu de laquelle on remarquait, bon nombre de membres du centre gauche.

Le cours de M. Saint-René Taillandier a été repris sans le moindre incident.

L'autorité a interdit une réunion d'étudiants qui devait avoir lieu, hier, à la salle de la rue d'Aras.

On avait annoncé que le maire de Marseille s'appuyait sur la loi de Germinal pour interdire cette année les processions. La question a été portée devant le Conseil municipal par un de ses membres et écartée sans discussion. Les Marseillais même radicaux tiennent beaucoup à leurs processions.

On annonce encore une fois la mort de M. de Tocqueville, sénateur, frappé, il y a quatre jours d'une attaque d'apoplexie.

Vendredi à eu lieu le second déjeuner du Gras double : cette fois le Radical se dispense de reproduire même un couplet de chansons qui y ont été chantées ; mais il affirme qu'ils ont encore été plus drôles que les précédents. Nous voulons bien l'en croire, et si la progression du drôle continue, on arrivera à de jolies choses.

Hier 13 mai, Notre Saint-Père le Pape Pie IX entre dans sa quatre-vingt-sixième année.

Dominus vivificet eum et conservet eum !

Un Livre nouveau.

Aujourd'hui paraît, à Paris, une œuvre nouvelle de Victor Hugo ; l'Art d'être grand-père. Nous en détachons les deux poésies que voici :

LE PAIN SEC
Jeanne était au pain sec dans le cabinet noir,
Pour un crime quelconque, et, manquant au devoir,
J'allai voir la proscrite en pleine forçature,
Et lui glissai dans l'ombre un pot de confiture
Contre aux lois. Tous ceux sur qui, dans une cité,

Repose le salut de la société,
S'indignent, et Jeanne a dit d'une voix douce :
— Je ne toucherais plus mon nez avec mon

— Je ne ferai plus griffer par le miast.
Mais on s'est récrié : — Cette enfant vous connaît !

Elle sait à quel point vous êtes faible et lâche.
Elle vous voit toujours rire quand on se fliche.
Pas de gouvernement possible. A chaque instant

L'ordre est troublé par vous ; le pouvoir se défend ;
Plus de règle. L'enfant n'a plus d'arrêts.

Vous démolissez tout. — Et j'ai baissé la tête.
Et j'ai dit : — Je n'ai rien à répondre à cela,
J'ai tort. Oui, c'est avec ces indulgences-là
Qu'on a toujours conduit les peuples à leur

Qu'on me mette au pain sec. — Vous le méritez,
certe,
On vous y mettra. — Jeanne alors, dans son

M'a dit tout bas, levant ses yeux si beaux à voir,
Pleins de l'autorité des douces créatures :
— Eh bien, moi, je t'irai porter des confitures.

JEANNE EN DORMANT
Jeanne dort ; elle laisse, ô pauvre ange banni,
Sa douce petite âme aller dans l'infini ;
Ainsi le passereau fuit dans la cerisier,
Elle regarde ailleurs que sur terre, elle essaie,
Hélas, avant de boire à nos coupes de fiel,
De renouer un peu dans l'ombre avec le ciel.

Apaisement sacré ! ses cheveux, son haleine,
Son teint, plus transparent qu'une aile de phalène,
Ses gestes indistincts, son calme, c'est exquis.
Le vieux grand-père, esclave heureux, pays

La contemple.
Cet être est ici bas le moindre
Et le plus grand ; on voit sur cette bouche

Un rire vague et pur qui vient on ne sait d'où ;
Comme elle est belle ! Elle a des plis de graisse
On la respire ainsi qu'un parfum d'asphodèle ;
Une poupée aux yeux étonnés est près d'elle ;
Et l'enfant par moments la presse sur son

Figures-vous cet ange obscur, tremblant,
L'espérance étoilée autour de ce visage,
Ce pied nu, ce sommeil d'une Grâce en bas

Oh ! quel profond sourire, et compris de lui
Elle rapportera de l'ombre à son aïeul !
Car l'âme de l'enfant, pas encore dédorée,
Semble être une fleur du lointain empyrée,
Et l'attendrissement des vieillards, c'est de

Que le matin veut bien se mêler à leur soir.
Ne la réveille pas. Cela dort, une rose.
Jeanne au fond du sommeil médite et se

De lys en lys, de rêve en rêve, on fait son miel,
Et l'âme de l'enfant travaille, humble et vermeille,
Dans les songes, ainsi que dans les fleurs

DE LA FRANCE
ET LE NOUVEAU DE LA FRANCE

Au lendemain du vote de l'ordre du jour du 4 mai contre les catholiques, nous avons demandé à M. Achille Scrépel, député de Roubaix, de vouloir bien faire connaître à ses électeurs, s'il avait personnellement voté cet ordre du jour, ou si, en son absence, un de ses collègues avait cru pouvoir disposer de son vote dans un scrutin aussi important.

M. Scrépel n'a pas répondu ; ce silence nous confirme, ce que nous savions déjà, que M. Scrépel n'était pas à Versailles le 4 mai, mais qu'on a voté pour lui, comme le prouve le Journal Officiel.

Il nous reste maintenant à savoir de M. Achille Scrépel, s'il approuve l'usage qu'on a fait de son nom.

La signification de l'ordre du jour du 4 mai, a été nettement établie par la discussion qui l'a précédé, dans la presse et surtout dans le Parlement. Cette signification, M. Gambetta l'a indiquée d'un mot en disant : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi. »

Le cléricalisme, c'est nous tous catholiques, prêtres et fidèles, nous tous qui professons la foi de l'Eglise romaine.

Dans la séance du 4 mai, on nous a montrés au pays comme de mauvais citoyens, comme des ennemis de la patrie.

Où ou non, M. Achille Scrépel, député de Roubaix, croit-il que les Roubaixiens catholiques, que les membres de sa famille, que tous ceux qui, parmi nous, se soumettent aux enseignements de l'Eglise et du Pape, soient les « ennemis » de l'Etat, qu'ils aient mérité d'être signalés au mépris public, comme on l'a fait par l'ordre du jour voté le 4 mai ?

S'il le croit, il se taira — et les conservateurs qui ont voulu garder quelque illusion sur ses sentiments intimes, seront mieux instruits désormais.

S'il ne le croit pas, il aura la loyauté de le dire ; il aura le courage, au risque de mécontenter son parti politique, de désavouer publiquement l'imprudent ami qui n'a pas craint de compromettre son nom et son honneur, dans la mémorable séance du 4 mai.

ALFRED REBOUX.

Le Conseil municipal de Roubaix est convoqué pour jeudi prochain 17 mai. Aux termes de la loi et des instructions préfectorales, le Conseil aurait dû être convoqué du 5 au 10. Nous nous demandons pourquoi, on a cru devoir solliciter un délai. Une circulaire de la Mairie, que nos lecteurs connaissent, a prétendu que c'était parce qu'un certain nombre de conseillers étaient absents de Roubaix. On nous cite, en effet, quelques membres de la majorité

— deux ou trois — qui auraient été empêchés, mais, en l'absence de ces messieurs, le Conseil eût été cependant en nombre pour délibérer.

Les deux concerts de bienfaisance donnés à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix le 6 et 7 mai, ont produit 7,300 francs, tous frais déduits.

C'est un beau résultat, dont il faut encore féliciter les organisateurs de cette œuvre charitable, et les personnes qui ont prêté leur concours. Ils ont, au moyen d'une fête charmante, fait naître des secours qui vont soulager bien des misères. Nous les en remercions, au nom des pauvres reconnaissants.

Nos sapeurs-pompiers célébraient hier leur fête patronale. Ils ont été passés en revue, par l'Administration municipale. La Grande-Harmonie était présente. A l'issue de la revue, le banquet habituel a eu lieu à l'Hôtel de la Compagnie. M. Léon Allart, adjoint, M. Pierre Parent, conseiller municipal, et d'autres invités y assistaient.

Au dessert, M. Léon Allart s'est levé et a porté un toast à la République, dans la personne de son président, le maréchal de Mac-Mahon.

M. Alfred Argelliès, commandant, a proposé ensuite un toast à la Municipalité. Il a annoncé que les pompiers allaient recevoir un supplément de solde, et il a rappelé les nouvelles mesures prises en faveur du corps, et notamment le vote du Conseil municipal, qui a assuré les hommes à la Compagnie de l'Accident. M. Argelliès a témoigné de nouveau du dévouement de la Compagnie à la ville de Roubaix.

M. Léon Allart a répondu en ces termes : « MESSIEURS,

En l'absence du Maire, et de mes collègues les adjoints, que des circonstances indépendantes de leur volonté, ont privé de l'honneur d'assister à ce banquet, j'ai eu à cœur de répondre à votre courtois appel, afin de pouvoir vous exprimer les sentiments d'estime que votre Corps inspire à l'Administration entière.

« Il n'est, en effet, rien de plus digne d'admiration, que l'abnégation et le dévouement dont vous faites constamment preuve dans l'accomplissement de votre devoir. Aussi, je suis certain de me faire l'écho vrai de la population, en vous adressant ce toast :

« La ville de Roubaix reconnaissante à ses braves Sapeurs-Pompiers. »

Quelques autres toasts ont été portés ensuite, dont l'un à l'énergique et intelligent commandant, M. Argelliès.

Nous ne pouvons malheureusement passer sous silence, un incident qui a marqué ce banquet et qu'on raconte en ville, ce matin.

Comme de coutume, quelques chanteurs se sont fait entendre. L'un d'eux, un tambour, crut pouvoir produire une chanson révolutionnaire, dans laquelle les doctrines et les hommes de 93 étaient exaltés. Ce pauvre homme, d'une intelligence plus que médiocre, dit-on, était-il l'instrument inconscient d'une autre pensée ? Nous ne savons. Au milieu du bruit des conversations, ce qu'il chantait, ou plutôt ce qu'il débitait, échappait, nous dit-on, à beaucoup de convives.

Mais un des invités jugea, avec raison, qu'on ne pouvait tolérer un pareil scandale, et il demanda l'intervention du commandant. Celui-ci, qui n'avait certainement pas entendu ce qui se chantait, imposa aussitôt silence au tambour. Là s'est borné l'incident.

On nous dit bien qu'un autre chanteur, — toujours un tambour, — le sieur B..., bien connu pour ses idées ultra-radicales, aurait risqué quelques couplets dans lesquels se trouvaient des allusions offensantes pour un certain nombre de citoyens ; mais aucune réclamation ne s'est produite, ce qui nous porte à penser que les faits ont été exagérés par la rumeur publique.

Quoi qu'il en soit, nous savons que M. Argelliès est déterminé à empêcher le renouvellement de pareilles scènes, et qu'il exigera, désormais, à l'avance, le texte des chansons du banquet de la Saint-Mamert.

Ce matin, un obit a été célébré à Saint-Martin, pour les pompiers défunts. La tenue des assistants n'a rien laissé à désirer.

Un tir à la cible a lieu cette après-midi, au Cercle des Carabiniers.

Le quartier Blanchemaille a été mis en émoi, hier soir, par une petite catastrophe.

Vers neuf heures, un grand bruit s'est fait entendre aux environs de la maison Delbecq, déjà si fameuse. Tout le monde des cabarets et autres, étonnés et même très-effrayés de ce bruit, qui avait quelque chose d'insolite, se précipita dans la rue, et un grand rassemblement se forma devant la maison de la rue Blanchemaille portant le numéro 146. C'était de cette maison qu'était sorti le vacarme.

La pauvre habitation était dans le plus déplorable état, et voici ce qui était advenu. Le grenier s'était effondré sur le premier étage, celui-ci sur la boutique et la boutique dans la cave.

Mais cet affaissement général ne s'était produit que dans les pièces donnant sur la rue ; les chambres du fond ont été préservées. Quelques minutes avant l'accident, la femme D..., qui habite cette maison, se trouvait devant la porte, et heureusement pour elle, entendant les craquements préliminaires de l'effondrement, elle s'était enfuie dans une chambre de derrière.

Il n'y a donc eu personne d'atteint ; les dégâts purement matériels, portés sur la détérioration de l'immeuble, et sur quelques ustensiles de cuisine nécessaires aux habitants de la maison pour exercer leur profession.

C'est à un boulanger M. Seys-Mullet, habitant la maison contiguë n° 144, que l'affaissement est dû à la trop grande quantité de sacs de farine, entassés sur le plancher du grenier. Les poutres, du reste, étaient très-vermouluës.

Nous ne connaissons pas encore l'évaluation des dégâts.

13 expulsés ont été conduits ce matin à la frontière, par le Mont-à-Leux.

Un conducteur de bestiaux demeurant à Marœu, nommé Charles Dierick, est tombé dans le canal de Roubaix hier, vers 8 heures du matin, près du pont du Risban.

Deux hommes qui se trouvaient à quelque distance, se sont portés à son secours et sont parvenus à le retirer de l'eau, sain et sauf.

Nous félicitons beaucoup ces deux messieurs, Jules Delattre et Charles Wagnon, de cet acte de courage.

Voici trois personnages qui ont été arrêtés, hier à Tourcoing, pour vol de matières premières. Ils sont nommés Verhols, âgé de 47 ans ; Virginie Descheemacker, âgée de 43 ans ; la femme Delberghé âgée de 27 ans.

Le mouvement de voyageurs entre la France et l'Angleterre par Calais, pendant le mois d'avril dernier, a été de 14,926 passagers et pendant les quatre premiers mois de cette année de 46,741 passagers.

L'Angleterre a adhéré à la proposition de la France de prolonger d'une année le délai pour la ratification de la convention des sucres.

On se rappelle l'émotion vive produite à Lille, au mois de septembre dernier, par le triste accident qui a coûté la vie à M. Choquereau. Une longue enquête a été faite pour savoir s'il était possible de l'attribuer pour une part quelconque à l'imprudence du conducteur du car.

On nous annonce que l'instruction a conclu dans le sens de l'affirmative, et que le tribunal correctionnel a prononcé samedi, une condamnation contre le conducteur.

Le nombre des décès, à Lille, pendant le 1er trimestre de l'année a atteint 1,321. Les maladies dominantes ont été la phthisie pulmonaire, qui a occasionné 228 morts ; la variole, 196 ; les méningites, 136, et la diarrhée entérique chez les jeunes enfants, 114.

Près de la moitié des décès portent sur des enfants au dessous de 5 ans ; 40 des défunts avaient dépassé 80 ans et l'un d'eux 90.

La Société des compositeurs de musique de Paris va créer, en province, des comités correspondants. On nous assure également que cette association est en instance pour se constituer civilement, afin d'être apte à recevoir des legs.

Le 1er conseil de guerre, dans sa séance du 11 mai, a statué sur les affaires suivantes :
Gauzy, Charles, sergent au 8e de ligne, six mois de prison. — Vol au préjudice d'une cantinière.

— Culeux, Joseph, cavalier au 14e dragons, quatre ans de travaux publics. — Désertion à l'étranger avec emport d'effets.

Le 2e conseil de guerre, dans sa séance du 12 mai 1877, a jugé les affaires suivantes :
Pillou, Jules-Emile-Paul, cavalier au 14e dragons, vol de 300 fr. au préjudice d'un militaire, trois ans de prison.

— Devintre, Delphin Joseph, réserviste de la classe 1869 de la subdivision de St-Omer, insoumission, acquitté.

— Luineau, Jean-Julien, soldat au 127e de ligne, désertion à l'intérieur avec emport d'effets, a été condamné à un an de prison pour, étant acquitté du fait de désertion, n'avoir pas représenté les effets qu'il avait emportés.

Nos campagnes du Cambrésis ont conservé le vieil usage de planter des arbres ou branches d'arbres appelés mais devant la porte ou au faite des maisons habitées par des jeunes filles en âge de se marier. Selon l'estime qu'on a de ces demoiselles, on leur apporte des mais de sureau ou d'aubépine.

L'aubépine prouve qu'on les a fort en honneur et qu'on ne désire rien tant que d'être accueilli auprès d'elle ; le sureau a une signification toute contraire.

Donc, dimanche dernier, deux jeunes gens de Fontaine-Notre-Dame étaient allés au bois de Bourlon, et le soir ils plantaient leurs mais devant les maisons des jeunes filles ou sur les toits de leurs habitations, criant, faisant grand bruit lorsqu'ils le garde-arriva pour faire cesser le désordre. Tandis qu'il interpellait les tapageurs, un gros dégringolant d'un toit et tombant sur le garde, lui écrasa le nez tout en lui cassant deux dents.

Dans une autre rue du village, une femme qui ne voulait pas qu'on plantât un mal de sureau pour sa fille, essaya d'aller se plaindre à la mairie, mais on l'entoura, et dansant au rond, les jeunes gens la tiraillèrent en tous sens, tant et si bien que la vieille tomba à la fin sur le pavé et se blessa.

On nous assure que les jeunes gens de Fontaine vont, en assez grand nombre, être poursuivis pour tapage nocturne et blessures par imprudence.

Jeudi dernier, vers 10 heures du matin, un cadavre était trouvé étendu sur le sol, au lieu dit la butte du moulin, à Hem-Longlet. Ce cadavre a été reconnu pour celui d'un étranger que l'on avait vu le veille dans les joints précédents errant dans les communes voisines, où il refusait le pain qu'on lui offrait, disant n'être pas mendiant. En revanche il s'introduisait dans les fermes pour avoir quelques sous qu'il dépensait aussitôt au cabaret M. Boda, docteur à Abancourt, après examen du cadavre, a déclaré que la mort avait été déterminée par la fracture du crâne qui, dans une chute de l'individu, aura heurté une pierre de la route. Les recherches continuent pour découvrir l'identité du défunt.

Dimanche dernier, un incendie a détruit trois maisons appartenant aux sieurs Delmotte, maçon, Plouchard, tisseur et Leclercq, journalier, à Sautoir ; divers objets mobiliers n'ont pu être sauvés. La perte totale, convertie par l'assurance, est évaluée à 3,900 fr. La cause de l'incendie est accidentelle.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 10 mai. — Félix Colbaut, rue d'Italie. — Zulma Desfontaines, rue du Fort, 94. — Victor Duprez, rue du Quai, cour Malagie, 13. — Gabrielie Bonnet, rue de Lille, cour Frère, 8. — Léon Laudemann, rue de la Poterie, 21. — Alexandre Vaalandeghem, rue de la Clef, fort Buxart, 15. — Henri Dewere, rue d'Espagne, 3. — Laura Varrin, rue de la Chapelle-Carrelle, 37. — Maria Christant, rue Dambenton, 69. — Anna Larose, rue de Naples.

Du 11. — Auguste Grimont, rue des Fabricants, 20. — Maria Baridant, au fort Mulliez, 25. — Eugène Chevalier, à la Poterie, 27. — Lucien Foveaux, rue de la Chapelle Carrelle, 89. — Maurice Gégand, rue de Mouvaux, 31. — Irma Montignies, rue du Bois. — Sophie Wynaards, rue des Longues-Haies, 1. — Léa Delannoy, rue de Lannoy, 282 bis. — Louis Dujardin, rue des Parvenues. — Irma Dewere, quai de Loos, 9. — Alfred Rebour, rue Nain, 1. — Eugénie Vanhecke, rue du Tilleul. — Laure Leburgue, rue de France.

Du 12. — Philomène Meskari, rue de l'Emmiance, cour Cochet, 17. — Louis Espriet, rue du Pile, 152. — Marie Haultmeyer, rue Nain, 29. — Jules Beley, au Cul-de-Four, 4. — Georges Rohart, Grande-Rue, 119. — Henriette Allagaert, rue des Longues-Haies, 9. — Georges Olivé, rue St-Louis. — Marie Ferrier, rue Decresse, 143. — Céline Carrelle, rue W.L. cour Gadenne, 15. — Jeanne Hennequin, rue Decresse. — Jeanne Her, rue St-Pierre et St-Paul.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 10 mai. — Floris Gauthier, 10 jours, rue Pollart, 77. — Charles Vanhansbrouck, 69 ans, 3 mois, rue de Lannoy, 209. — Thérèse Lesaffre, 39 ans, 1 mois, Hôtel-Dieu. — Joséphine Boutens, 41 jours, rue St-Jean, 162. — Brunel, présenté sans vie, rue du Bois, 31.

Du 11. — Léonie Leroy, 7 mois, 6 jours, rue St-Honoré, 19. — Germain Vizer, 2 mois, rue de la Paix, cour Deboosere, 1. — Marie Naestens, 81 ans, 1 mois, rue de l'Hospice. — Constant Grommelinck, 2 ans, 9 mois, Hôtel-Dieu. — Marie Stap, 55 ans, couturière, rue Vancaumont, 63. — Georges Corbeaux, 5 ans, Hôtel-Dieu. — Charles Denys, 3 ans, 4 mois, Hôtel-Dieu. — Marie Hus, 71 ans, 5 mois, journalier, aux Petites-Sœurs. — Adolphe Goval, 4 mois, 11 jours, rue du Pile, 126.

Du 12. — Gabriel Debruyne, 14 jours, rue du Nouveau-Monde, cour des sept ponts, 19. — Hélène Verhaeme, 5 mois, rue Watt, 13. — Céline Debruyne, 15 jours, rue du Nouveau-Monde, cour des sept ponts, 19. — Ridelle, présentée sans vie, rue de Tourcoing, cité St-Louis, 19. — Jules Deleis, 1 an, 2 mois, rue Archimède, cour Losfeld, 2. — Héloïse Desmaroux, 1 an, 14 jours, rue de Naples. — Eugénie Chevalier, 2 jours, rue de la Poterie, 27.

CONVÈS FUNÉRAIRES ET OBITS
Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 15 mai 1877, à 9 heures 1/2 pour le repos des âmes de Monsieur PIERRE-FRANÇOIS FREMAUX, décédé à Roubaix, le 21 mai 1854, à l'âge de 70 ans ; et de Dame ROSALIE SIX, son épouse, décédée le 8 mai 1872, à l'âge de 80 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 15 mai 1877, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur EUSTACHE PAULUS, époux de Dame SOPHIE PEQUOEUR, décédé à Roubaix, le 11 avril 1877, à l'âge de 43 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 15 mai 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS VANLATON, époux de Dame EUGÉNIE CORDONNIER, décédé à Roubaix, le 13 avril 1877, à l'âge de 89 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 15 mai 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS VANLATON, époux de Dame EUGÉNIE CORDONNIER, décédé à Roubaix, le 13 avril 1877, à l'âge de 89 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 15 mai 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur LOUIS VANLATON, époux de Dame EUGÉNIE CORDONNIER, décédé à Roubaix, le 13 avril 1877, à l'âge de 89 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Des obits seront célébrés en l'église Saint-Martin, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Monsieur DESCART-MULLIEZ.
Mercredi 16 mai 1877, à 7 heures, obit de la Confrérie du Sacré-Cœur.

Le même jour, à 7 heures 1/2, obit de la Confrérie du Rosaire.
Jeudi 17 mai 1877, à 7 heures 1/2, obit de la Confrérie des Trépassés.

Le même jour, à 8 heures, obit de la Confrérie du Sacré-Sacrement.
Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 12 mai. — Adolphe Dhaemer, au Blanc-Seau. — Arthur Deleport, rue du Prince.

Du 13. — Jules Vervaeche, au pont de Neuville. — Albert Leiguel, rue de la Latte. — Marguerite Pétit, à la Place-Verte. — Florence Marain, au Blanc-Seau. — Jean-Louis Berra, rue de Renaix.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 12 mai. — Jules Froment, l'an 3 mois, aux Phalempins. — Louis Dervaux, 72 ans 8 mois, veuf de Marie Bouche, rue Nationale. — Auguste Honoré 71 ans 3 mois, époux de Amélie Verdonch, rue Sainte-Barbe.

Compagnie des Tramways de Roubaix et Tourcoing

Tarif du prix des places à partir du mardi 15 courant.

Ligne de Roubaix à Tourcoing (feu rouge) De la Grand'Place de Roubaix à la place de la Fosse-aux-Chênes.

Places d'intérieur 15 centimes
Plate-formes 10 »
De la place Fosse-aux-Chênes à la limite des communes.

Places d'intérieur 15 centimes
Plate-formes 10 »
De la Grand'Place à la limite des communes.

Places d'intérieur 15 centimes
Plate-formes 10 »
Ligne de la Gare du Nord à la Place Chaptal (feu vert).

Places d'intérieur 15 centimes
Plate-formes 10 »
De la Gare du Nord à la Place Chaptal.

Places d'intérieur 15 centimes
Plate-formes 10 »
De la Gare du Nord à la Place Chaptal.

Belgique

Bruxelles, 13 mai. — La police vient de faire une capture importante. Depuis longtemps elle recherchait un faux prince marocain qui disait être l'héritier présomptif de l'empereur du Maroc et avait commis de nombreuses escroqueries à Paris et en Belgique. Arrêté aujourd'hui, on l'a reconnu pour un nommé Joly, ex-convict de police déjà condamné en France en 1872.

Faits Divers

LA CATHÉDRALE DE METZ. — L'architecte de l'Etat et M. le chanoine de Turlen, grand-croix (gardien) de la cathédrale, se sont rendu compte de l'état des voûtes, après le départ de l'empereur Guillaume.

Les voûtes semblent pouvoir être conservées, les arcs doubles sont intacts, il n'y a pas d'effondrement à craindre. Seulement, le service divin ne se fera jusqu'à nouvel ordre que dans les chapelles latérales du Sacré-Cœur et du Sacré-Sacrement. Les cloches ne seront point mises en branle. On va protéger les voûtes contre la pluie avec une couverture provisoire en carton bitumé, qui sera rempaquée d'ici à quelques mois par une armature en fer recouverte en cuivre. On pense que Mgr Dupont des Loges pourra officier pontificalement au grand autel, le jour de la Pentecôte.

En attendant, le chapitre célèbre ses offices quotidiens dans la chapelle Sainte-Glossinde, au palais épiscopal.

On signale une cure sensible des affluents du Rhône.

<